

Campagne d'information
et de prévention 2018

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



Êtes-vous prêts ?

www.lesbonsreflexes.com



Nous oui...

Près de chez vous, 11 sites industriels sont concernés :

- › Adisseo - Saint-Clair-du-Rhône
- › Esso
- › Finorga-Novasep
- › Gare de triage de Sibelin
- › InTerra Log
- › Kem One
- › SDSP - Vilette
- › SPMR
- › Total Additifs et Carburant Spéciaux
- › Total - Serpaize
- › Total - Vilette



PREFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



COMME NOUS, VOUS HABITEZ UNE ZONE À RISQUES.

Le saviez-vous?



Des risques de nature variée

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de produits toxiques ou radioactifs.

Les industriels, particulièrement impliqués

Soumis à une réglementation stricte, les industriels agissent prioritairement pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité des populations riveraines et de leurs salariés. Ils réalisent des études de dangers et d'impact, élaborent des politiques de prévention, forment leurs collaborateurs et organisent des exercices de sécurité afin de tester leurs Plans d'opération interne (POI) et Plans d'urgence interne (PUI).

Vous informer, une nécessité !

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

Il existe plus de 120 établissements à risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains, près de chez vous.

Un accident peut arriver dans le cadre d'une activité industrielle (établissements classés Seveso), nucléaire, de transport ou de stockage de matières dangereuses.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors comme nous,
lisez cette brochure
et soyez prêts !



Le mot du Préfet

Vous informer et vous protéger

Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte. N'en négligez pas la lecture, car il en va de votre sécurité et de celle de vos proches. Prenez le temps de partager les informations qu'elle contient avec votre entourage, d'en mémoriser les éléments principaux, de placer bien en évidence, chez vous, le magnet des consignes joint au document. Car si un accident survient, vous devrez être prêts à agir en respectant bien toutes les consignes. Simples à retenir, faciles à appliquer, elles sont capitales pour le succès des opérations de secours. Et la protection de tous. ■

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, FAITES COMME MOI...



ayez
les bons
réflexes

L'alerte

La sirène retentit



Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

Fin de l'alerte



Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24, 7j/7 sur www.lesbonsreflexes.com et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

Cette sirène est déclenchée en cas d'accident. Elle indique que des mesures de protection sont à prendre. Mieux vous connaîtrez les gestes à faire et à ne pas faire, et plus vous assurerez votre sécurité et celle de vos proches.

Ne paniquez pas, l'essentiel se trouve dans cette brochure. Vous l'aurez lue et connaîtrez donc les consignes à mettre en œuvre.

Notamment, **ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte** et ne prenez pas d'initiatives particulières sans y avoir été invité par les autorités.

À faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).

À ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.

COMME MOI,
VOUS AVEZ
SÛREMENT

des
questions

Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan particulier d'intervention) **définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.** Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), qui régit l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

Y a-t-il d'autres moyens d'alerte que la sirène ?

Tout dépend des communes et des industriels. Certains gèrent des systèmes d'appel téléphonique en masse, des haut-parleurs fixes ou mobiles, des panneaux à messages variables... **Renseignez-vous** auprès de votre mairie et des industriels à proximité !

Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui **sont formés et connaissent les bons réflexes.** Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.



En cas d'accident, en plus des règles de base citées dans ce document et sur mon magnét, qu'est-il conseillé de faire ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de **faire preuve de patience** et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?

À moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible, en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis **mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.**












Si je ne suis ni à mon domicile, ni au travail, dans quel type de bâtiment puis-je m'abriter ?

En zone urbaine, privilégiez les commerces pour vous mettre à l'abri. En zone rurale ou exclusivement résidentielle, **présentez-vous à la première habitation que vous voyez.** Pensez aussi aux bâtiments publics ou accueillant du public : gymnase, salle des fêtes, poste de police, maison médicale...


LES SITES INDUSTRIELS de votre secteur

Bassin « Sud-Lyonnais - Nord-Viennois »

Entreprises et communes concernées

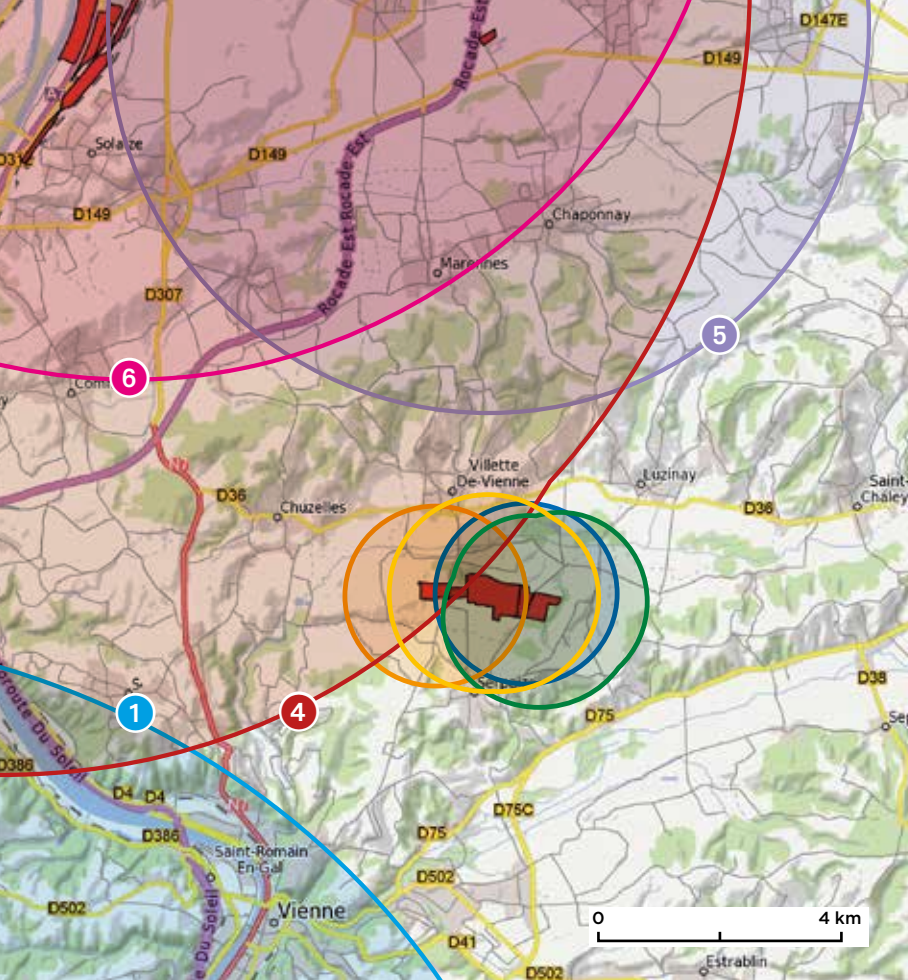
| ENTREPRISES | COMMUNE D'IMPLANTATION | PRINCIPAUX DANGERS | PÉRIMÈTRE D'INFORMATION |
|---|---------------------------|---|-------------------------|
| 1 ADISSEO SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE | Saint-Clair-du-Rhône (38) |  | 14 000 m |
| 2 ESSO | Villette-de-Vienne (38) |  | 1 500 m |
| 3 FINORGA-NOVASEP | Chasse-sur-Rhône (38) |  | 1 550 m |
| 4 GARE DE TRIAGE DE SIBELIN | Solaize (69) |  | 10 000 m |
| 5 INTERRA LOG | Chaponnay (69) |  | 6 150 m |
| 6 KEM ONE | Saint-Fons (69) |  | 10 000 m |
| 7 SDSP | Villette-de-Vienne (38) |  | 1 500 m |
| 8 SPMR | Villette-de-Vienne (38) |  | 1 500 m |
| 9 TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX | Givors (69) |  | 200 m |
| 10 TOTAL | Serpaize (38) |  | 1 700 m |
| 11 TOTAL | Villette-de-Vienne (38) |  | 1 500 m |

 Liquides toxiques
Solides toxiques
Gaz toxiques

 Liquides inflammables
Solides inflammables
Gaz liquéfiés inflammables
Gaz inflammables

 Dangereux pour l'environnement

 Gaz liquéfié inflammable sous pression



| COMMUNES CONCERNÉES | PAGE |
|---|------|
| Ardèche : Brossainc, Charnas, Félines, Limony, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Vinzieux ; Isère : Agnin, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Chalons, Chanas, La Chapelle-de-Surieu, Cheyssieu, Chonas-l'Amballan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Arej, Jardin, Monsteroux-Milieu, Le Péage-de-Roussillon, Reventin-Vaugris, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Saint-Sorlin-de-Vienne, Salaise-sur-Sanne, Seyssuel, Sonnay, Vernioz, Vienne, Ville-sous-Anjou ; Loire : Bessey, La Chapelle-Villars, Châteauneuf, Chavanay, Chuyer, Dargoire, Doizieux, Farnay, Lupé, Maclas, Malleval, Pavezin, Pélussin, Rive-de-Gier, Roisey, Saint-Appollinaire, Saint-Michel-sur-Rhône, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Pierre-de-Bœuf, Tartaras, La Terrasse-sur-Dorlay, Véranne, Vérin ; Rhône : Ampuis, Beauvallon, Chabanière, Condrieu, Échalas, Givors, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons | 11 |
| Isère : Luzinay, Serpaize, Villettes-de-Vienne | 12 |
| Isère : Chasse-sur-Rhône ; Rhône : Givors, Grigny, Ternay | 13 |
| Isère : Chasse-sur-Rhône, Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Vienne, Villettes-de-Vienne ; Rhône : Beauvallon, Brignais, Bron, Chaponnay, Chaponost, Charly, Chassigny, Chassieu, Communay, Corbas, Échalas, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Loire-sur-Rhône, Lyon, La Mulatière, Marennes, Millery, Mions, Montagny, Mornant, Orliénas, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Ternay, Toussieu, Vénissieux, Vernaison, Vourles | 14 |
| Isère : Luzinay, Villettes-de-Vienne ; Rhône : Chaponnay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Fons, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres, Solaize, Toussieu, Vénissieux | 15 |
| Rhône : Brignais, Brindas, Bron, Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Chaponost, Chassieu, Charly, Communay, Corbas, Craponne, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Grigny, Irigny, Lyon, Marennes, Millery, Mions, Montagny, La Mulatière, Orliénas, Oullins, Pierre-Bénite, Soucieu-en-Jarrest, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taluyers, Tassin-la-Demi-Lune, Ternay, Toussieu, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Vourles | 16 |
| Isère : Chuzelles, Serpaize, Villettes-de-Vienne | 17 |
| Isère : Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Villettes-de-Vienne | 18 |
| Rhône : Givors, Grigny, Ternay | 19 |
| Isère : Luzinay, Serpaize, Villettes-de-Vienne | 20 |
| Isère : Chuzelles, Serpaize, Villettes-de-Vienne | 21 |



Toxicité spécifique



Solides combustibles
liquides combustibles



Produits explosifs
Produits réagissant violemment au contact de l'eau



Produits radioactifs

à noter
dans
ce bassin...

SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE est un établissement basé à Ternay qui exploite une installation de tri/transit/regroupement et de traitement de terres, boues et sédiments pollués. Il est devenu Seveso seuil haut en 2015 suite à un changement de la nomenclature des installations classées pour le stockage temporaire de déchets dangereux pour l'environnement. Le site réceptionne des déchets solides minéraux dangereux, non dangereux et inertes principalement issus de chantiers de réhabilitation de sites potentiellement pollués relevant de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.

Une révision du classement pour devenir un établissement Seveso seuil bas est en cours d'instruction. L'étude de dangers, préalable à l'établissement d'un éventuel PPI, est en cours d'instruction.

SUEZ RR IWS CHEMICALS est un établissement basé à Givors qui est spécialisé dans les solutions dédiées aux déchets dangereux (collecte et transport, interventions sur risques chimiques, fourniture d'emballages homologués et valorisation des déchets).

Il est devenu Seveso seuil haut en 2011 suite à la prise en compte des déchets dans la détermination du régime de classement des installations résultant de l'application de la directive Seveso II. L'étude de dangers est en cours d'instruction par l'inspection des installations classées. Un PPI sera éventuellement élaboré compte tenu des zones d'effets dont certaines sortent des limites du périmètre du site.

Information générale sur les risques

| | EFFETS THERMIQUES | EFFETS TOXIQUES | EFFETS DE SURPRESSION | EFFETS RADIOLOGIQUES |
|---------------------------------------|---|--|---|--|
| Effets et phénomènes dangereux | <p>Incendie Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz → Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction</p> | <p>Émission d'une substance toxique Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles - Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau → Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques</p> | <p>Explosion Eclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides → Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)</p> | <p>Émission de radioactivité Accident majeur → Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol</p> |
| Conséquences sur les personnes | <p>Brûlures aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés</p> | <p>Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)</p> | <p>Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympans...)</p> | <p>Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue</p> |

ADISSEO SAINT-CLAIR- DU-RHÔNE

Avenue Berthelot
38370 Saint-Clair-du-Rhône ///
Tél. 04 74 56 94 00
ror-qhse@adisseo.com ///



Année d'implantation sur le site : 1999 /// Effectif moyen : 265 personnes
Informations fournies par le responsable Installations classées du site

Activités /

Fabrication de produits soufrés servant notamment à la fabrication d'un complément alimentaire pour la nutrition animale.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2012 régit les activités du site. ///
Les différentes études de dangers de l'établissement sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2017.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 14 000 m
Scénario majorant associé : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--------------------------------|------------------------|------------------------------------|
| gaz toxiques, gaz inflammables | | nuage toxique, incendie, explosion |
| liquide toxique | | nuage toxique |

Moyens de secours humains /

- Moyens de secours gérés par la plateforme des Roches-Roussillon
- Service médical, secouristes du travail, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, cellule de gestion de crise...

Moyens de secours matériels /

- Véhicules d'intervention
- Réserve en eau et moyens d'extinction adaptés à l'activité du site

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Mise en place de barrières de sécurité instrumentées

Actions de communication et sensibilisation /

- Journée développement durable organisée chaque année par la plateforme chimique des Roches-Roussillon
- Organisation de journées portes ouvertes
- Participation aux réunions de la CSS (Commission de suivi de site)





Site SPMR - Chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne /// Tél. 04 74 31 42 00 ///

Année d'implantation sur le site : 1969 /// Effectif moyen : site exploité par SPMR. Informations fournies par le représentant local du site

Activités /

Le site Esso fait partie d'un complexe composé d'un dépôt principal SPMR (Société du pipeline Méditerranée Rhône) et de 3 dépôts périphériques, dont le dépôt Esso. L'ensemble est opéré par la société SPMR : réception de carburants et combustibles par oléoduc, stockage dans deux réservoirs et réexpédition par oléoduc vers différents dépôts de distribution.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 4 août 1969 modifié le 13 janvier 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2016.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1500 m

Scénario majorant associé : explosion par vaporisation

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|---------------------|
| liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique | | incendie, explosion |

Moyens de secours humains /

→ Moyens de lutte contre l'incendie communs aux différents dépôts composant le complexe SPMR

Moyens de secours matériels /

- Réserve d'eau incendie maintenue pleine en permanence et réapprovisionnable
- Conteneurs d'émulseurs répartis sur le site, et extincteurs
- Réseau de tuyauteries d'eau incendie
- Système de « rideau d'eau »
- SPMR a en charge la mise en œuvre (moyens matériels, humains) du POI (Plan d'opération interne)

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

→ Système de détection de fuite : zones spécifiques équipées de détecteurs hydrocarbures liquides, avec systèmes d'alarmes et d'actions associées afin de permettre de déclencher immédiatement les moyens de lutte appropriés

Actions de communication et sensibilisation /

- Les actions de communication du complexe SPMR sont gérées par SPMR (www.spmr.fr) avec un correspondant pour les écoles, mairies, etc...
- Relations avec l'école voisine
- Les représentants des mairies participent régulièrement à des rencontres sur le site lors des exercices et de la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

FINORGA NOVASEP

497 route de Givors
38670 Chasse-sur-Rhône ///
Tél. 04 72 49 19 60 ///
astreinte.chassesurhone@novasep.com



Année d'implantation sur le site : 1965 /// Effectif moyen : 210 personnes
Informations fournies par la direction du site

Activités /

Fabrication de principes actifs pharmaceutiques et de produits destinés à l'industrie pharmaceutique. Les produits fabriqués entrent dans la composition de médicaments contre le diabète, le cancer ou la dépression, par exemple.

Réglementation du site /

Les arrêtés préfectoraux du 23 août 2000 modifiés le 28 avril 2014 réglementent les activités du site. /// Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2013.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1550 m

Scénario majorant associé : rupture d'une cuve de stockage d'un produit toxique

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|--------------------------------------|
| liquides toxiques, liquides inflammables, dangereux pour l'environnement | | fumées toxiques, incendie, pollution |
| liquide toxique, gaz toxique, dangereux pour l'environnement | | nuage toxique, pollution |
| gaz inflammable, gaz sous pression | | incendie, explosion |
| liquide toxique, dangereux pour l'environnement | | nuage toxique, pollution |

Moyens de secours humains /

- Personnel formé à l'utilisation d'extincteurs
- Équipers de seconde intervention s'entraînant avec les pompiers de Chasse-sur-Rhône et de Vienne
- Sauveteurs secouristes du travail

Moyens de secours matériels /

- Réseau incendie et réseau de sprinklers
- Installations de type déluge
- Robinets incendie armés
- Extincteurs

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Démontage d'un silo
- Stockage vrac des solvants : les solvants sont stockés dans des cuves pour éviter des risques d'exposition aux solvants (transferts automatisés)
- Équipement situé dans une cellule confinée, avec report de conduite à l'extérieur de la cellule. Des capteurs et équipements de sécurité permettent de suivre les paramètres critiques des réactions
- Mise en place de conteneurs équipés d'un jeu de vannes asservies à la détection d'un gaz toxique

Actions de communication et sensibilisation /

- Contacts avec les journaux locaux
- Rencontres avec les élus locaux, les services de gendarmerie de Chasse-sur-Rhône et le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de Vienne

GARE DE TRIAGE SIBELIN

80 rue de Sibelin
69360 Solaize /// Tél. 04 72 84 65 70
accueil.raa@reseau.sncf.fr /// <https://www.sncf-reseau.fr/fr/direction-territoriale-auvergne-rhone-alpes>



Année d'implantation sur le site : 1970 /// Effectif moyen : 150 personnes
Informations fournies par le directeur développement durable et risques du site

Activités /

La gare de triage de Sibelin sert de plateforme à la distribution des chantiers de triage de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un site essentiel pour les transports internationaux, nationaux et régionaux notamment pour la chimie. Activités de relais pour les trains de long parcours, installations de tri à plat et à la gravité, ateliers de maintenance pour les wagons et locomotives.

Réglementation du site /

La réglementation sur les infrastructures de transport de matières dangereuses complétée par l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009 encadre les activités du site. /// L'étude de dangers a été réalisée en 2017.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m

Scénario majorant associé : scénario de perte de confinement de wagon transportant des produits toxiques

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|---|
| liquides et gaz toxiques, liquides et gaz inflammables, gaz liquéfié inflammable, gaz liquéfié inflammable sous pression, liquide comburant, liquide inflammable dégageant des gaz toxiques au contact de l'eau, produits réagissant violemment au contact de l'eau, produits dangereux pour l'environnement, produits radioactifs, produits explosifs | | nuage toxique, incendie, explosion, nuage toxique au contact de l'eau par libération d'une substance toxique, nuage toxique par contact avec de l'eau, pollution, rejets radioactifs, contamination |

Moyens de secours humains /

- Formation des agents des entreprises ferroviaires présents sur place sur l'identification des situations dangereuses
- Secouristes du travail
- Cellule de gestion de crise assurée par une équipe d'astreinte
- Cadres d'astreinte SNCF
- Appui du réseau « Transaid » : conseils ou assistance par des industriels en cas d'accident de transport de matières dangereuses

Moyens de secours matériels /

- Site sécurisé
- Conduite d'eau autonome alimentée
- Zones de confinement

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Organisation spécifique du tri des wagons

Actions de communication et sensibilisation /

- Alerte systématique et immédiate des riverains en cas de déclenchement de plan d'urgence interne type 2
- Participation à la conférence riveraine de la commune de Feyzin
- Organisation possible de visites pour les élus et riverains

INTERRA LOG

Parc d'Affaires de la Vallée de l'Ozon
35 rue Marcel Mérieux
69970 Chaponnay /// Tél. 04 78 96 69 90
logistique@interralog.com ///



Année d'implantation sur le site : 1977 /// Effectif moyen : 30 personnes
Informations fournies par le directeur logistique du site

Activités /

Plateforme de prestation logistique de produits agro-pharmaceutiques et autres produits dangereux.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 23 mars 1999 modifié le 13 février 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2017.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 6150 m

Scénario majorant associé : scénario d'incendie d'une cellule de stockage

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|---|------------------------|--------------------------------------|
| solides toxiques, dangereux pour l'environnement | | fumées toxiques, pollution |
| solides comburants, liquides inflammables, solides inflammables, gaz liquéfiés inflammables sous pression | | incendie, explosion, fumées toxiques |

Moyens de secours humains /

- Sauveteurs secouristes du travail
- Personnel formé à la gestion des risques liés à l'activité du site
- Cellule de gestion de crise assurée par une équipe d'astreinte

Moyens de secours matériels /

- Réserve d'eau
- Moyens d'extinction dont certains automatiques

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Gestion informatisée des stocks de marchandises dangereuses
- Dispositions constructives des bâtiments
- Chaînes de sécurité instrumentées
- Tests périodiques des moyens de détection et d'extinction automatiques



KEM ONE

Etablissement de Saint-Fons - Quai Aulagne
CS 70035 - 69191 Saint-Fons Cedex ///
Tél. 04 72 89 90 00
contact.communication@kemone.com ///



Année d'implantation sur le site : 1853 /// Effectif moyen : 240 personnes
Informations fournies par la direction de la communication du site

Activités /

Fabrication par un procédé sans eau ni solvant de PVC et de PVCC (PVC de spécialité) en poudre pour les secteurs du bâtiment, de l'emballage, du médical et de l'automobile. Valorisation et distribution des coproduits minéraux de fabrication.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 18 mars 1983 modifié le 24 avril 2017 régit les activités du site. /// Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2015.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m

Scénario majorant associé : scénario de rupture brutale d'un équipement industriel contenant un produit toxique

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|---|------------------------|--------------------------------------|
| gaz toxique, gaz comburant, gaz sous pression, dangereux pour l'environnement | | nuage toxique |
| gaz liquéfié inflammable sous pression, toxicité spécifique | | incendie, explosion, fumées toxiques |
| liquides dangereux pour l'environnement | | pollution |

Moyens de secours humains /

- Pompiers professionnels de la Plateforme d'intervention des pompiers de Saint-Fons
- Service médical
- Secouristes du travail
- Cellule de gestion de crise assurée par une équipe d'astreinte

Moyens de secours matériels /

- Moyens d'extinction : réseaux d'eau basse et haute pression, rideaux d'eau, « déluge », mousse
- Véhicule d'intervention
- Réserve d'eau
- Un exercice annuel avec le SDMIS 69 (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours)

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Confinement du dépotage et du stockage de produit toxique
- Colonne de traitement de secours des gaz
- Chaînes de sécurité instrumentées
- Détection incendie ou de fuite de gaz

Actions de communication et sensibilisation /

- Visite de l'usine à la demande
- Présentation de l'établissement aux communes voisines
- Quatre exercices POI (Plan d'opération interne) par an
- Participation aux événements de la plateforme Lyon Sud

SDSP VILLETTE

Dépôt pétrolier de Villettel-de-Vienne
Chemin de Maupas
38200 Villettel-de-Vienne /// Tél. 04 42 74 42 74 ///



Année d'implantation sur le site : 1971 /// Effectif moyen : site exploité par SPMR. Informations fournies par le directeur des terminaux de SDSP du site

Activités /

Le site est un dépôt pétrolier équipé de postes de chargement camions. Il est opéré par SPMR (Société du pipeline Méditerranée Rhône).

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 29 janvier 2016 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2016.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1500 m
Scénario majorant associé : scénario d'explosion d'un équipement industriel

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|---------------------|
| liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique | | incendie, explosion |

Moyens de secours humains /

→ Moyens de lutte contre l'incendie communs aux différents dépôts composant le complexe SPMR

Moyens de secours matériels /

- Couronnes d'arrosage, boîtes à mousse et déversoirs
- Réserves d'eau et d'émulseur
- Moyens de pompage

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

→ Site équipé de moyens de prévention et de protection contre les risques répondant aux standards de la profession (détecteurs de fuite, ...)

1211 chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne /// Tél. 04 74 31 42 00
exploitationreseauSPMR@trapil.com ///



Année d'implantation sur le site : 1967 /// Effectif moyen : 80 personnes
Informations fournies par le chef d'établissement

Activités /

Prise en charge, transport par pipeline, stockage et livraison d'hydrocarbures liquides utilisés comme carburants pour véhicules, avions, et pour le chauffage. Exploitation d'un réseau de conduites d'intérêt général, destiné au transport de produits pétroliers finis à partir de raffineries et de stockages jusqu'aux dépôts pétroliers régionaux. Une unité de séparation des contaminants a été mise en service fin 2017 pour séparer et récupérer les coupes d'hydrocarbures mélangées entre cycles de pompage. Exploitation de l'ensemble des installations du site de Villette-de-Vienne pour le compte des autres sociétés.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 29 août 2016 régit les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2015.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1500 m

Scénario majorant associé : inflammation d'un nuage inflammable formé

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|---------------------|
| liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique | | incendie, explosion |

Moyens de secours humains /

- Personnel SPMR affecté à la sécurité présent en permanence
- En cas de sinistre, le POI (Plan d'opération interne) s'appuie sur les compétences du personnel SPMR, chaque mission pouvant être assurée par plusieurs personnes

Moyens de secours matériels /

- Pomperie incendie récente avec tous les scénarii programmés
- Camion pompe avec deux canons
- Réseau de prémélange (émulseur et eau)
- Moyens d'application fixes sur tous les bacs
- Réserve d'eau sur le site

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Doublage de la sécurité des mesures de niveau
- Détecteurs de vapeur complétés selon les cuvettes avec des détecteurs de niveau liquide
- Sécurité de pression sur les canalisations du complexe
- Sécurités de fonctionnement propres à chaque équipement actif
- Gestion de la sécurité, de l'hygiène de l'environnement piloté selon le référentiel ISRS (Système international d'évaluation de la sécurité) avec audit externe complet tous les 3 ans

Actions de communication et sensibilisation /

- Invitation des mairies avoisinantes aux exercices type plan d'urgence POI (Plan d'opération interne)
- Convention d'information en cas d'évènement perceptible de l'extérieur signée en 2007 avec les mairies de Villette-de-Vienne, Chuzelles, Luzinay et Serpaize

TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX

3 Place du Bassin
69700 Givors /// Tél. 04 72 49 27 00
acs.information@total.com ///
<http://www.acs.total.com>



Année d'implantation sur le site : 1938 /// Effectif moyen : 110 personnes
Informations fournies par le responsable Hygiène Sécurité
Environnement du site

Activités /

Conception, production et commercialisation dans le monde entier d'additifs de raffinage et de performance (destinés à améliorer les caractéristiques techniques des carburants), ainsi que de carburants spéciaux (pour l'industrie automobile et la compétition auto/moto). Développement d'additifs exploration/production pour améliorer la production pétrolière. Mélange, stockage, conditionnement et logistique de ces produits pétroliers spéciaux.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2008 modifié le 12 juin 2017 régit les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2013.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 200 m

Scénario majorant associé : scénario d'explosion d'un équipement industriel

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|---------------------|
| liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique | | incendie, explosion |

Moyens de secours humains /

- Personnels de première intervention entraînés et formés sur feux réels
- Cellule de gestion de crise assurée par astreintes 24 h/24
- Secouristes du travail

Moyens de secours matériels /

- Nouveau réseau incendie automatisé avec des réserves d'eau et d'émulseur suffisantes pour être autonome en cas de sinistre majeur
- Installations fixes sur bacs et cuvettes
- Moyens mobiles

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Modernisation des cuvettes et des installations
- Démantèlement d'anciennes installations
- Chaînes de sécurité instrumentées et alarmées

Actions de communication et sensibilisation /

- Visite de l'usine à la demande pour les riverains



TOTAL SERPAIZE

Route de Chantemerle
38200 Serpaize /// Tél. 04 72 09 50 50
plateforme.feyzin@total.com ///



Année d'implantation sur le site : 1969 /// Effectif moyen : 7 personnes
Informations fournies par la direction du site

Activités /

Le stockage de Serpaize est un stockage de liquides inflammables rattaché à la plateforme de Feyzin.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 5 mai 1969 modifié le 27 décembre 2012 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2015.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1700 m

Scénario majorant associé : scénario d'explosion d'un équipement industriel

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|---|---------------------|
| liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique |    | incendie, explosion |

Moyens de secours humains /

- Une équipe d'intervention comprenant des exploitants du stockage de Serpaize et du stockage voisin SPMR, des pompiers professionnels de la plateforme de Feyzin peut être mobilisée à tout moment
- En cas d'accident, une cellule de crise est aussitôt activée. Elle déclenche les moyens humains et matériels nécessaires dans le cadre des différents plans d'urgence établis

Moyens de secours matériels /

- Moyens fixes de lutte contre l'incendie

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Personnel Total et d'entreprises extérieures formé et exercé à la gestion des situations d'urgence
- Installations conçues et construites selon des référentiels techniques de haut niveau sécurité
- Détecteurs fixes permettant la détection d'une éventuelle fuite
- Équipements importants pour la sécurité testés régulièrement

TOTAL VILLETTE- DE-VIENNE

Chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne /// Tél. 04 72 09 50 50
plateforme.feyzin@total.com ///



Année d'implantation sur le site : 1969 /// Effectif moyen : site exploité par SPMR. Informations fournies par la direction du site

Activités /

Total Raffinage France occupe un bac de stockage de liquide inflammable situé au cœur du complexe de stockage composé du dépôt principal SPMR (Société du pipeline Méditerranée Rhône) et de dépôts périphériques. L'ensemble est opéré par SPMR.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 13 avril 1970 modifié le 15 novembre 2016 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2015.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1500 m
Scénario majorant associé : scénario d'explosion d'un équipement industriel

| CARACT. DE DANGER DES PRODUITS | PICTOGRAMMES DE DANGER | RISQUES MAJEURS |
|--|------------------------|---------------------|
| liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique | | incendie, explosion |

Moyens de secours humains /

- Le stockage Total Raffinage France bénéficie de la mise en commun des moyens de lutte contre l'incendie des différents dépôts composant le complexe SPMR
- Mise en œuvre de moyens matériels et humains du POI (Plan d'opération interne)

Moyens de secours matériels /

- Moyens fixes de lutte contre l'incendie

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Personnel SPMR et d'entreprises extérieures formé et exercé à la gestion des situations d'urgence
- Installations conçues et construites selon des référentiels techniques de haut niveau sécurité
- Détecteurs fixes permettant la détection d'une éventuelle fuite
- Équipements importants pour la sécurité testés régulièrement

VOILÀ CE QUE L'ON FAIT...

pour réduire les risques



Responsabilité et transparence

Dans les pages « entreprises » de ce document, vous disposez d'informations sur les mesures de sécurité mises en œuvre dans les établissements à risques de votre périmètre : la date de la dernière étude de dangers, les mesures de prévention, les moyens de secours humains et matériels mobilisables en cas d'accident, les actions de communication et de sensibilisation engagées...

Des établissements hautement sécurisés

La sécurité des sites industriels est assurée à plusieurs niveaux. Dès leur conception via la mise en place de dispositifs empêchant la libération de substances dangereuses. Également, par la surveillance régulière et stricte des installations au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des mesures de sécurité spécifiques en cas d'anomalie. Le personnel est en outre spécialement formé et entraîné.

Transport de matières dangereuses sous haute surveillance

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels peuvent être transportées par voie terrestre (route, rail) ou navigable (fleuve) selon une réglementation stricte et des restrictions d'itinéraires pour les camions peuvent être mises en œuvre. Des études de dangers, des plans de surveillance et d'intervention concernent par ailleurs certaines infrastructures de transport de matières dangereuses.

Pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous.

Les établissements à risques sont soumis à des réglementations strictes : ils réalisent des études de dangers ou des rapports de sûreté instruits par les services de l'État. De plus, ceux-ci inspectent régulièrement les établissements et prescrivent des mesures de sécurité.

Vous devez être conscient que la survenue d'un accident a une probabilité infime... mais que le risque zéro n'existe pas.

sur lesbonsreflexes.com...

Tout y est !

À tout moment, sur ordinateur ou sur mobile (smarphone ou tablette), retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte. 122 établissements implantés dans 11 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés. Ils sont regroupés dans 22 zones appelées « bassins » pour lesquels une brochure spécifique a été éditée.

Le site lesbonsreflexes.com permet de retrouver la brochure de votre bassin et de la télécharger.

informations sur les risques industriels →

les mesures prises pour les réduire →

la liste des établissements concernés →



← les alertes et les consignes

← des conseils pour bien se préparer

← des actualités sur les risques

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes!

Début de l'alerte



À faire



Mettez-vous à l'abri



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

À ne pas faire



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte



Pensez à poser
le magnét
sur votre
réfrigérateur!